

Objet : Course des 4 Jours de Dunkerque 2024

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,
Vu la demande de l'association « Comité d'Organisation des 4 jours de Dunkerque » et afin de garantir le bon déroulement du passage de l'épreuve **du dimanche 19 mai 2024** sur le territoire de la Commune de Wormhout,

ARRETE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit :

- RD18, Route de Steenvoorde, depuis le territoire de Oudezeele jusqu'au rond-point avec la rue d'Herzeele RD17 ;
- RD17, rue d'Herzeele depuis le rond-point jusqu'aux feux de la Place du Général de Gaulle ;
- RD17 rue d'Esquelbecq depuis les feux de la Place du Général de Gaulle jusqu'au territoire d'Esquelbecq ;

Et ce, le dimanche 19 mai 2024 de 8h à 14h30. Une signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 2 : Circulation :

½ heure avant le passage des coureurs, **prévu vers 14h**, la circulation sera restreinte. Seuls les véhicules se dirigeant dans le sens de la course seront autorisés à circuler.

¼ d'heure avant le passage des coureurs, la circulation sera totalement interrompue, jusqu'au passage du véhicule de fin de course.

Article 3 : Les véhicules de course, répertoriés par l'organisateur, ceux des secours et de la gendarmerie ne sont pas concernés par le présent arrêté.

Article 4 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : **Tous les véhicules en infractions sont considérés en stationnement gênant (R417-10 du Code de la route) et pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.**

Article 6 : Cet arrêté sera affiché, publié et transmis :

M.S.O 62 ;

A 4 Jours de Dunkerque Organisation ;

A Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque ;

A Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie

A Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Voirie de Dunkerque ;

Au Centres d'Incendies et de Secours de Dunkerque ;

Au Centre d'Incendies et de Secours de Wormhout ;

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 25 janvier 2024

Le Maire,



David CALCOEN

Acte rendue exécutoire par
Publication et notification le 25/01/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florent DEHONDTS

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florent DEHONDTS